

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Number 69, Summer 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/17194ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec (1996). Avis et prises de position. *Continuité*, (69), 56–58.

Îlot quatre de Place-Royale : espoirs et inquiétudes

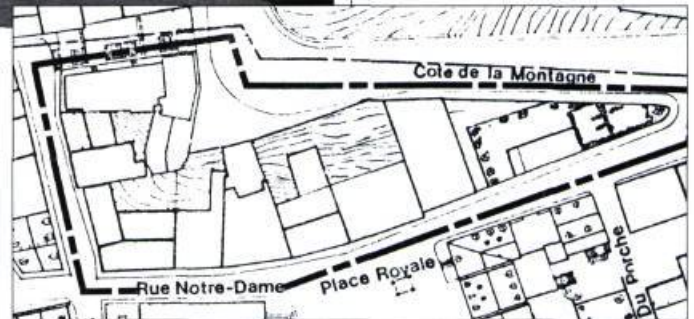


La restauration de l'îlot quatre de Place-Royale doit préserver les valeurs d'un tissu bâti ancien. Sur sa face sud, l'îlot est délimité par la rue Notre-Dame.

Photo : CMSQ

L'imminence de la reprise des travaux de restauration de Place-Royale à Québec n'est pas sans inspirer, à côté de quelques raisons d'espérer, de sérieux motifs d'inquiétude. Le Conseil des monuments et sites du Québec est intervenu à maintes reprises sur les enjeux majeurs, tant théoriques que méthodologiques, de la restructuration de l'îlot quatre, délimité par la rue Notre-Dame et la côte de la Montagne. Dans l'état actuel des connaissances, le cas de Place-Royale ne peut plus être appréhendé comme un problème de restauration d'un monument architectural. Il s'agit plutôt de préserver les valeurs d'un tissu bâti ancien et de paysages urbains exceptionnels en tant que biens culturels. Il est donc certain qu'on ne peut fonder les interventions futures sur les approches qui ont prévalu dans les premières phases de la restauration, non plus que

sur la base du cadre théorique qui a servi de fondement aux critiques formulées à l'occasion du colloque « Place-Royale » de 1978. La publication récente, par la Commission des biens culturels du Québec, d'un document de réflexion sur les choix d'intervention représente une contribution importante à la compréhension des véritables valeurs de Place-Royale. La Commission procède à une analyse critique du parti adopté jusqu'à maintenant ; elle dresse un portrait de la situation actuelle qui permet de conclure à la nécessité de recourir pour les interventions futures à des outils cognitifs et méthodologiques nouveaux. Quelques autres lacunes importantes ont été comblées, notamment par la conduite d'études, à la suite de l'intervention du CMSQ auprès de la SODEC, sur les contraintes qu'imposent la protection des paysages



urbains et la requalification des espaces publics. Le Conseil avait également obtenu du sous-ministre Arpin l'assurance que le Musée de la civilisation renoncerait à son projet d'installer à Place-Royale un centre d'exposition démesurément invasif et accepterait de l'adapter à la dimension des unités architecturales qui forment le tissu bâti existant.

Les motifs d'inquiétude demeurent cependant nombreux. Le premier concerne le choix des méthodes de travail. Plutôt que de procéder dans l'ordre aux différentes étapes qui devraient précéder l'élaboration d'un projet, à savoir : la définition

des objectifs, la formulation de directives et critères de design et l'élaboration d'un programme, on a choisi de procéder, sur la base de données incomplètes et d'un programme inacceptable, à la confection d'un plan-image. Selon ce plan-image, daté de mai 1995, seulement 17% de la superficie brute des édifices est affectée à l'habitation¹, ce qui est en contradiction flagrante avec les intentions manifestées par la Ville dans son plan directeur d'aménagement du Vieux-Québec/Basse-Ville et avec la volonté maintes fois exprimée par les citoyens. De plus, l'envahissement de cinq maisons par le centre

d'interprétation de Place-Royale entraîne la destruction de la structure spatiale du tissu bâti et compromet gravement la vitalité de la place qui serait mieux assurée si chaque unité était occupée par des usagers différents.

Quant au projet de programme élaboré plus récemment en secret au ministère de la Culture et des Communications en vue du lancement d'un éventuel concours d'architecture, il s'agit d'un mélange incohérent de prescriptions arbitraires et d'affirmations contradictoires. Ainsi, on y prescrit que : « Chaque édifice devra se présenter comme une unité autonome, avec ses propres accès [...] » tout en prévoyant que : « Le premier étage, rue Notre-Dame, depuis la maison Dompetail jusqu'à la maison Landron inclusivement, sera utilisé par le centre d'exposition de

l'histoire de Place-Royale. », ce qui représente trois fois la longueur de Place-Royale ! Il résulte de ce paradoxe la formulation d'une directive de design qui ressemble à un oxymoron : « Les murs mitoyens anciens seront respectés sauf pour des percées importantes [...] ». Le Ministère persiste manifestement à aborder le parachèvement de la restauration de Place-Royale sous l'angle de la fabrication d'un décor urbain, comme en témoigne, par exemple, la prescription suivante : « On devra retrouver dans un langage contemporain une évocation des cheminées et des murs coupe-feu typiques de l'architecture du reste de la place. » La préservation de l'identité culturelle d'un lieu passe, au contraire, par la sauvegarde des permanences structurales du cadre bâti, c'est-à-dire des éléments qui lui

confèrent une identité reconnaissable. Enfin, le Ministère se trompe s'il croit que la tenue d'un concours d'idées peut pallier son incapacité d'identifier les principes fondamentaux et de définir les directives et les critères de design qui devraient sous-tendre l'élaboration du projet de restructuration de l'îlot quatre. En ce qui concerne le refus qu'a signifié le Ministère de procéder à des consultations publiques, comme le demandait expressément le CMSQ, pour mettre fin au secret qui entoure ce dossier, impliquer les citoyens et mettre à profit l'expertise du milieu, le CMSQ l'estime totalement inacceptable, surtout après la recommandation de décembre 1992 du Comité du patrimoine mondial de l'Unesco concernant l'arrondissement historique de Québec. Le CMSQ réclame qu'un comité d'experts soit créé

dans les plus brefs délais avec le mandat de : réviser le dossier à la lumière des connaissances récentes relatives aux processus de transformation des tissus bâtis et des méthodes actuelles de design urbain et de conservation du patrimoine urbain ; formuler dans des termes opérationnels les objectifs, les directives et les critères de design qui devraient servir de guide aux concepteurs du projet de restructuration de l'îlot quatre ; évaluer le projet à toutes les étapes de son élaboration ; superviser la préparation de documents de consultation pour la tenue d'audiences publiques sur le projet.

Pierre Larochelle, membre du Conseil exécutif et du Comité APP région de l'Est

1. Des superficies équivalentes seraient affectées au commerce et aux bureaux alors que 22 % de la surface serait attribuée au Centre d'interprétation de Place-Royale.

Le secteur Villa-Maria

L'avenir des grandes propriétés religieuses au Québec est une question qui préoccupe depuis un certain temps le CMSQ (*Continuité*, n° 68), surtout en raison de leur nombre considérable sur le territoire québécois. Dans cette optique, les enjeux liés au développement du secteur Villa-Maria dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce à Montréal apparaissent déterminants pour le futur de ces grands ensembles. Le Conseil des monuments et sites du Québec a présenté un mémoire aux audiences

publiques sur l'avenir du secteur Villa-Maria organisées par la Coalition Villa-Maria. Ce mémoire ne prétendait pas offrir une solution miracle en proposant une nouvelle version du projet initial. Il se voulait plutôt une tentative de dégager une vision globale de la question tout en offrant des pistes de réflexion aux commissaires présidant les audiences.

Le Synode de Montréal

C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Conseil a abordé la question du patrimoi-

ne religieux lors des audiences publiques de la Commission consultative de l'Église de Montréal (le Synode), tenues ce printemps. Cette vaste consultation qui permet à une foule de gens de se prononcer sur différentes questions a aussi été l'occasion pour les intervenants du patrimoine de se faire entendre. Comme les églises, les presbytères ainsi que les nombreux bâtiments qui appartenaient jadis aux congrégations religieuses constituent une énorme partie de notre patrimoine urbain et rural,

l'intervention du CMSQ auprès de l'Église de Montréal devait se faire dans une approche globale. Le mémoire présenté avait donc pour but de sensibiliser les intervenants sur le futur incertain de leur patrimoine bâti et de nourrir leur réflexion sur des possibilités de développement en proposant des critères généraux qui permettent d'assurer l'intégrité d'un bâtiment et de son site.

Le Couvent Saint-Isidore

Au mois d'avril dernier se déroulaient à l'hôtel de ville de Montréal les audiences publiques du Comité consultatif de Montréal pour la protection des biens culturels sur l'abrogation de la citation ainsi que sur la démolition du Couvent Saint-Isidore. Le CMSQ a profité de l'occasion pour réitérer sa position contre les intentions de l'administration municipale en soulignant particulièrement le dangereux précédent pour l'ensemble du patrimoine du Québec qu'occasionnerait l'abrogation du statut de ce bâtiment cité en 1990 (voir aussi les n^{os} 65 et 66

de *Continuité*). Cette action du Conseil s'ajoute à la longue liste de ses interventions dans ce dossier qui traîne depuis maintenant presque un an. On se rappellera que dès le mois de juillet 1995, le Conseil, de pair avec Héritage-Montréal, avait demandé officiellement au ministre de la Culture et des Communications de classer le couvent comme monument historique. Ce n'est que tout récemment que le Ministère a fait connaître son refus d'accéder à la demande du CMSQ. Bien que le Conseil ainsi que l'ensemble des intervenants



Le couvent Saint-Isidore

dans le domaine du patrimoine soient convaincus de la valeur patrimoniale du Couvent, tout laisse croire que le Couvent Saint-Isidore vit ses derniers jours.

La Pointe-aux-Anglais : un patrimoine naturel menacé

Un projet de développement commercial et résidentiel sur une superficie d'environ 40 hectares est prévu sur une partie de la crête de la Pointe-aux-Anglais, à proximité du parc provincial du Bic. Le projet consiste en la construction d'unités résidentielles, d'une auberge et d'un centre de santé. La municipalité du Bic a demandé à la MRC de Rimouski-Neigette de modifier le schéma d'aménagement et de conférer à ce secteur « forestier » une affectation récréotouristique. Le 3 avril dernier, la MRC a entériné un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement à cet effet. Aucune étude d'impact environnemental n'a cependant été réalisée.

Le CMSQ se joint au Comité du patrimoine naturel et culturel du Bic pour dénoncer le projet immobilier. Le passage à une affectation récréotouristique ouvre la voie à une multiplication des projets de développement qui peuvent être extrêmement dommageables. La conservation du milieu naturel que constitue la crête de la Pointe-aux-Anglais et celle du paysage exceptionnel de la baie s'en trouveraient gravement menacées. D'ailleurs, de façon encore plus fondamentale, tout projet immobilier situé sur la crête de la Pointe-aux-Anglais va à l'encontre des critères en usage pour la protection des paysages ruraux. Toute la littérature actuelle sur la protection des paysages fait état

d'un point fondamental : on ne peut construire sur les crêtes, car cette façon de faire est la plus dommageable pour les paysages ruraux. Des États comme le Vermont viennent d'ailleurs d'adopter une loi interdisant la construction sur les crêtes. Au Québec, où le paysage face au fleuve est exceptionnel, une telle législation s'imposerait.

Le Conseil des monuments et sites du Québec ainsi que le Comité pour la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel du Bic font actuellement des représentations auprès du ministre des Affaires municipales ainsi qu'auprès des autres ministères concernés afin que la décision de la MRC soit renversée.

Claudine Déom, agente de liaison

Comité Avis et prises de position, région de l'Ouest du Québec
10628, rue Hamelin, Montréal (Québec) H2B 2E8
Tél. : (514) 385-5870 Téléc. : (514) 385-5634

Nancy Vaillancourt, agente de liaison

Comité Avis et prises de position, région de l'Est du Québec
Conseil des monuments et sites du Québec
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél. : (418) 647-4347 ou 1-800-494-4347
Téléc. : (418) 647-6483